



## **COMMUNE DE RUY-MONTCEAU**

Paraphe

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016**

#### **COMPTE-RENDU**

Le trois octobre deux mille seize, le Conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le vingt-sept septembre deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Guy RABUEL, Maire.

**Présents :** Guy RABUEL, Marie-Claire LAINEZ, Jacques DOUBLIER, Régine COLOMB, Alain ASTIER, Gérard YVRARD, Isabelle GRANGE, Eric GARNIER, Françoise MELCHERS, Marie-Thérèse BROUILLAC, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Monique BROIZAT, Danielle MUET, Pascal FARIN, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Denis FONTAINE, Quentin KOSANOVIC, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY.

**Excusés :** Mireille BARBIER (pouvoir à Guy RABUEL), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Jean-Louis GEORGE-BATIER (pouvoir à Gérard YVRARD).

**Absent :** Pierre MOLLIER.

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 26.

**Secrétaire de séance :** Monique BROIZAT.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, les membres de l'opposition municipale informent l'assemblée qu'ils se désolidarisent de Pierre MOLLIER, et qu'ils ne s'exprimeront plus désormais au nom de la liste « Avec vous, pour Ruy-Montceau ».

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1- Approbation du PV de la séance du 7 juillet 2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE adopte le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016.

## **2- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Eric GARNIER rappelle que, par sa délibération n°2010/07/03 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU et défini les modalités de la concertation. Par sa délibération n°2015\_92 en date du 26 novembre 2015, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.

Les personnes publiques consultées ont rendu un avis favorable sur le projet de PLU, assorti d'observations pour certaines.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 4 avril 2016 au mercredi 4 mai 2016, et a donné lieu à un PV de synthèse dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, puis à un rapport d'enquête et à des conclusions motivées remis par le Commissaire enquêteur le 4 juin 2016. A la demande du Tribunal administratif de Grenoble, et faisant suite à une observation de la commune de Ruy-Montceau relative au rapport et aux conclusions, le Commissaire enquêteur a produit un rapport d'enquête complémentaire et des conclusions complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY) :

- Décide de modifier le projet de PLU qui a été soumis à enquête publique pour tenir compte des différentes observations et remarques.
- Décide d'approuver le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

## **3- Désaffectation et déclassement du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment des services techniques situé Rue de la Salière.**

Guy RABUEL rappelle que, par sa délibération n°2015\_56\_M en date du 25 juin 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de la SDH pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment des services techniques situé Rue de la Salière sur la parcelle cadastrée AI290.

L'état descriptif de division appliqué à l'immeuble concerné a créé 7 lots, le lot n°1 correspondant à un local sans affectation de 166.21 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée, accessible que par l'extérieur.

Ce lot n°1 n'est pas concerné par le bail à réhabilitation signé avec la SDH car la volonté de la commune de Ruy-Montceau était de vendre ce lot n°1 à un professionnel de santé.

Actuellement, ce lot n°1 appartient au domaine public de la commune, lequel est inaliénable et imprescriptible.

Ce lot n'étant plus affecté à l'usage public, il est nécessaire de constater la désaffectation matérielle de ce bien par une décision administrative, en l'espèce une délibération, et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente.

Eric GARNIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 20 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY) :

- Constate la désaffectation du lot n°1 correspondant à un local sans affectation, au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment des services techniques.
- Approuve le déclassement de ce lot n°1.

#### **4- Vente du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment des services techniques situé Rue de la Salière.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 20 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY) :

- Autorise la vente du lot n°1 à Monsieur Nicolas GUILLOTEAU (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer) au prix de 170 000 € pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute.

Eric GARNIER ne prend pas part au vote.

#### **5- Vente des parcelles cadastrées AK47, AK31 et AK243 à la Semcoda pour l'opération dite « Plaine du Milieu ».**

Guy RABUEL présente au Conseil municipal l'opération dite « Plaine du Milieu ».

Sur les parcelles AK47 (8 015 m<sup>2</sup>), AK31 (27 431 m<sup>2</sup>) et AK243 (395 m<sup>2</sup>), la Semcoda réalisera un programme mixte composé d'une résidence Seniors de 70 logements collectifs locatifs et d'un ensemble de 50 logements collectifs familiaux locatifs inscrits dans un environnement paysager de qualité.

La surface de plancher la résidence Senior est estimée à environ 3 600 m<sup>2</sup> et se répartit entre 14 T2, 42 T3 et 14 T4. Chaque logement disposera d'un espace extérieur privatif (balcon, loggia ou rez-de-jardin) et d'un garage.

La surface de plancher du volet locatif social familial est estimée à environ 5 040 m<sup>2</sup> et se répartit entre 11 T2, 28 T3 et 11 T4. Chaque logement disposera d'un espace extérieur privatif (balcon, loggia ou rez-de-jardin) et d'un garage.

Parallèlement, un ensemble de 18 maisons individuelles groupées sera réalisée par un promoteur sur un lot d'environ 5 500 m<sup>2</sup> (hors voirie d'accès) cédé par Semcoda.

Il présente ensuite le bilan financier de cette opération qui est excédentaire d'environ 300 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 21 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY) :

- Autorise la vente des parcelles cadastrées AK47, AK31 et AK243 à la Semcoda pour l'opération dite « Plaine du Milieu » au prix de 1 520 000 €.
- D'autoriser la souscription de parts sociales à la Semcoda à hauteur de 270 000 €.

#### **6- Décision modificative n°1.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE autorise les virements de crédits décrits ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
	<b>COMPTE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MONTANT</b>
Fournitures scolaires	6067	212	+3 350
Autres frais divers	6188	212	- 577
Transports scolaires	6247	212	- 2773
Virement à la section d'investissement	023	020	+ 23 436 €
<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Immobilisations corporelles	722	020	+ 23 436 €
<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 23 436 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Terrains nus	2111	824	+ 660 €
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	824	+ 15 350 €
Réseaux d'électrification	21534	824	- 16 010 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>+ 0 €</b>
Autres bâtiments publics	21318	411	+ 12 752 €
Bâtiments scolaires	21312	211	+ 10 684 €
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Virement de la section de fonctionnement	021	020	+ 23 436 €
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>			<b>+ 23 436 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 23 436 €</b>

#### **7- Point sur l'exécution du BP 2016.**

Comme convenu lors de la séance du 24 mars 2016, Guy RABUEL fait un point d'étape sur l'exécution du budget primitif 2016.

#### **8- Aménagement du centre de Montceau - Enfouissement des réseaux secs.**

Gérard YVRARD expose que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et Telecom sur la Rue Centrale.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et les concessionnaires, les montants prévisionnels sont les suivants :

<b>Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité</b>	
Montant prévisionnel TTC de l'opération	192 546 €
Montant total de financement externe	92 639 €
Frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI	5 655 €
Contribution aux investissements	94 252 €
<b>Participation financière prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau</b> (Frais SEDI + contribution aux investissements)	<b>99 907 €</b>
<b>Travaux sur le réseau Orange</b>	
Montant prévisionnel TTC de l'opération	36 597 €
Montant total de financement externe	5 500 €
Frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI	1 743 €
Contribution aux investissements	29 355 €
<b>Participation financière prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau</b> (Frais SEDI+contribution aux investissements)	<b>31 097 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 22 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY) prend acte du plan de financement et de la contribution prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau résumés ci-dessus.

#### **9- Convention 2016/2017 avec La Fraternelle pour la mise à disposition de moniteurs d'EPS dans les écoles primaires.**

Marie-Claire LAINEZ expose que la Commune de Ruy-Montceau mène depuis plusieurs années une politique de soutien à l'initiation sportive dans les écoles primaires.

Elle prend ainsi notamment à sa charge un moniteur d'EPS qui apporte, dans le cadre de vacances, son soutien technique et pédagogique aux instituteurs. Pour cela, la Commune collabore avec l'association La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE autorise le Maire à signer la convention 2016/2017 avec La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu pour la mise à disposition d'un moniteur EPS qui interviendra dans les écoles primaires de la Commune à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le coût horaire de cette prestation est de 30 € plus les frais kilométriques (0,35 €/km).

Les conditions tarifaires sont identiques à la convention 2015/2016.

#### **10- Montant des vacances pour les animateurs des temps d'activités périscolaires.**

Marie-Claire LAINEZ rappelle que, par sa délibération n°2014\_70 du 10 juillet 2014, le Conseil municipal a fixé la rémunération des animateurs vacataires des temps d'activités périscolaires sur la base horaire de vacation de 25 € nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 23 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU), pour faciliter la prise en compte des hausses des cotisations sociales, fixe la base horaire de vacation à 31 € bruts. Cette modification n'a pas de conséquences financières pour les animateurs vacataires.

### **11- Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation du Relais Assistantes Maternelles de la CAPI.**

Marie-Claire LAINEZ rappelle que, par sa délibération n°2013\_91 du 13 décembre 2013, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec la CAPI pour organiser un Relais Assistantes Maternelles (RAM) à la résidence Les Ruisseaux dans les locaux de l'ancien restaurant scolaire alors loués par la commune à l'OPAC 38.

Les locaux de la résidence Les Ruisseaux n'étant plus loués à l'Opac 38, le RAM va désormais être organisé dans la salle de la Salière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE autorise le Maire à signer avec la CAPI une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de la Salière locaux pour organiser ce RAM.

Le RAM « Les Petits Explorateurs », fonctionnera sur notre commune chaque mardi de 08h15 à 12h30 et sera animé par une professionnelle de la petite enfance de la CAPI.

### **12- Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE décide :

- De créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 26h25.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 25h20.
- Un poste de garde champêtre chef principal à temps complet.
- Un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- De supprimer les postes suivants :

- Un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à 26h25.
- Un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à 25h20.
- Un emploi de garde champêtre chef à temps complet.
- Un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi sur ce projet de suppression des postes.

### **13- Transfert de l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu à la CAPI.**

Guy RABUEL expose que la promotion du tourisme (et notamment la gestion des offices du tourisme) devient, dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015, une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE décide :

- D'approuver le transfert de l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu à la CAPI.
- D'approuver l'évaluation des charges financières transférées, telles que présentées par la CLECT réunie le 29 juin 2016 relative à la commune de Bourgoin-Jallieu.

**14- Enquête publique concernant la demande de la Sté Gachet de poursuivre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire à Saint-Savin.**

Guy RABUEL expose que la société Gachet SAS a déposé une demande d'autorisation afin de poursuivre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de Saint-Savin, lieu-dit « Foussieu ».

Ce projet est soumis à enquête publique du 13 septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE émet un avis favorable concernant la demande de la Sté Gachet de poursuivre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire à Saint-Savin.

**15- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Dolomieu-Montcarra.**

Rapporteur : Yves ANDRIEU.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Dolomieu-Montcarra doit être présenté au Conseil municipal de chaque commune membre et mis à la disposition du public.

Une présentation synthétique en a été faite en séance.

**16- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.**

Par sa délibération n°2016\_14 en date du 3 mars 2016, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Aussi, Guy RABUEL a informé l'assemblée des décisions suivantes :

- **Marchés Publics.**

N° de la décision	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
2016_65	Maitrise d'œuvre pour la viabilisation des terrains communaux du Clos Raffet	DMI Infrastructures et paysages 38100 Grenoble	9 600 €
2016_66	Signalétique du bâtiment périscolaire	MSM Signaletic 01500 Château-Gaillard	4 770.24 €

2016_67	Agrandissement de l'aire de jeux pour enfants de Ruy	Urban Park 69170 Tarare	38 100 €
2016_68	Confortement des murs du cimetière de Ruy	SAS Fuzier-Lambert 38300 Nivolas-Vermelle	5 340 €
2016_69	Reprise des enduits des murs du cimetière de Ruy	SAS Fuzier-Lambert 38300 Nivolas-Vermelle	6 390 €
2016_70	Remplacement de la pompe de relevage des eaux de l'Hôtel de Ville	Gillet 38490 Charancieu	1 099.84 €
2016_71	Câblage informatique de l'Hôtel de Ville	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	1 721.82 €
2016_72	Isolation des combles de l'Hôtel de Ville	SARL Philippe Berger 38300 Ruy-Montceau	27 039.40 €
2016_73	Fabrication et pose de grilles de défense à l'école de Montceau	Sos dépannage serrurerie 38300 Ruy-Montceau	1 000.80 €
2016_74	Remplacement de la pompe de relevage de l'école élémentaire de Ruy	Gillet 38490 Charancieu	1 569.78 €
2016_75	Câblage informatique de l'école élémentaire de Ruy	Synesis 38430 Moirans	4968 €
2016_76	Remplacement du conduit de fumée à l'école de Montceau	Saugey 38300 Ruy-Montceau	2 784 €
2016_77	Travaux de chaufferie à l'école maternelle de Ruy	Energie service SARL 38290 Frontonas	14 595.60 €
2016_78	Installation d'une chaudière gaz dans le logement situé au-dessus de l'école primaire de Ruy	Gillet 38490 Charancieu	13 560 €
2016_79	Habillage d'une planche de rive à l'école de Montceau	SARL Philippe Berger 38300 Ruy-Montceau	10 860.07 €
2016_80	Remplacement des poteaux bois et suppression des arches du préau à l'école maternelle de Ruy	Sos dépannage serrurerie 38300 Ruy-Montceau	27 960 €
2016_81	Installation d'une VMC dans les appartements situés au-dessus de l'école maternelle de Ruy	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	4 451 €
2016_82	Création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite à l'école primaire de Ruy	SAS Fuzier-Lambert 38300 Nivolas-Vermelle	11 625.60 €
2016_83	Fabrication et pose de 5 portes doubles au Hall des sports	Sos dépannage serrurerie 38300 Ruy-Montceau	11 502 €
2016_84	Rénovation du parquet du Hall des sports	Protec sport 38300 Ruy-Montceau	29 004 €
2016_85	Travaux complémentaires liés à la rénovation du parquet du Hall des sports	Protec sport 38300 Ruy-Montceau	1 224 €
2016_86	Remplacement de l'armoire TGBT du Hall des sports	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	12 191.88 €
2016_87	Installation d'une VMC dans la Grange des associations	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	1 762.49 €



2016_88	Installation d'un limiteur de décibels dans la salle Annequin	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	3 960.36 €
2016_89	Installation d'un limiteur de décibels dans la salle de la Salière	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	2 983.78 €
2016_90	Mise aux normes des éclairages de sécurité du Hall des sports	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	2 023.72 €
2016_91	Fabrication et pose d'abats sons pour le clocher de l'église de Montceau	Philippe RICHARD 38300 Ruy-Montceau	5 025.60 €
2016_92	Remplacement d'extincteurs dans les bâtiments communaux	Alyl sécurité incendie 38100 Grenoble	2 731.45 €
2016_93	Acquisition d'un copieur pour l'Hôtel de Ville	Point Bureautique 38480 Le Pont de Beauvoisin	4 482 €
2016_94	Installation d'un vidéoprojecteur interactif à l'école élémentaire de Ruy	Synesis 38430 Moirans	5 240 €
2016_95	Acquisition d'une potence de boxe pour le Hall des sports	Protec sport 38300 Ruy-Montceau	1 688 €
2016_96	Acquisition d'une sono portable	Flash Anim 38300 Ruy-Montceau	861 €
2016_97	Démolition des bâtiments situés sur la parcelle AX110	Moulin TP 38300 Bourgoin-Jallieu	54 000 €
2016_99	Bâtiment périscolaire de Ruy Avenant n°1 au lot 9 : Electricité	SAS Jeanjean 38090 Villefontaine	2 922,17 €

- **Droits de place.**

Par la décision n°2016\_98, le droit fixe d'emplacement pour les fêtes foraines a été fixé à 10 € puis 0,50 centimes par m<sup>2</sup> utilisé (auparavant le prix était de 0,50 €/m<sup>2</sup> pour les attractions supérieures à 20m<sup>2</sup>, ou un forfait de 20 € pour les attractions inférieures à 20m<sup>2</sup>).

A l'issue du tour de table, Eric GARNIER informe le Conseil municipal de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal pour des raisons personnelles et professionnelles.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 45**